



Lubrifiants

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

COLLECTION REPÈRES

L'ADEME a mis en place un Observatoire des flux physiques et économiques afin de suivre l'évolution des performances de la filière de collecte et de traitement des huiles usagées. Cet Observatoire produit chaque année un rapport sur la filière « Lubrifiants » sur la base duquel est réalisée cette synthèse pour l'année 2011.



Retrouvez annuellement les données actualisées sur www.ademe.fr





Réglementation



Réglementation européenne

Directive 2008/98/CE
du 19 novembre 2008 relative
aux déchets et abrogeant
certaines directives



Réglementation française

Articles R 543-3 à R 543-15
du Code de l'environnement du 21 novembre 1979

complété par

Arrêté du 21 janvier 1999
(ramassage des HU)

Arrêté du 21 janvier 1999
(élimination des HU)

La réglementation française

Le cadre réglementaire français a été défini en 1979 et a été modifié à plusieurs reprises. Il est aujourd'hui défini par les articles R 543-3 à R 543-15 du Code de l'environnement et par deux arrêtés.

La réglementation fixe les responsabilités des différents acteurs, des détenteurs d'huiles usagées aux exploitants d'installations de traitement en passant par les entreprises de collecte.

Les détenteurs qui génèrent des huiles usagées en raison de leur activité professionnelle doivent les stocker dans des conditions satisfaisantes, les remettre à des collecteurs ou des exploitants agréés d'installations de traitement, voire les traiter eux-mêmes à condition d'être agréés.

Les entreprises de collecte, encore appelées « ramasseurs », ont l'obligation d'être agréées par les préfets et de respecter

un cahier des charges précis. Elles ne peuvent se faire rétribuer par les détenteurs pour le service de collecte qu'elles rendent.

Les exploitants d'installations de traitement d'huiles usagées doivent disposer d'un agrément préfectoral.

Par ailleurs, les lubrifiants sont concernés par la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Focus sur la réglementation française

Quelles sont les huiles concernées ?

Ce sont les huiles minérales ou synthétiques qui, inaptes à l'emploi auquel elles étaient destinées comme huiles neuves, peuvent être régénérées en huiles de base ou être valorisées énergétiquement comme combustible industriel.

Quelles obligations figurent dans le cahier des charges des collecteurs ?

Les collecteurs ont l'obligation d'enlever tout lot d'huiles usagées d'un volume supérieur à 600 litres dans un délai de 15 jours. Chaque enlèvement doit faire l'objet de la remise d'un bon d'enlèvement valant BSD (bordereau de suivi des déchets)

et d'un double échantillonnage. Enfin, les collecteurs doivent disposer d'un centre de stockage d'huiles usagées autorisé au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Comment les particuliers peuvent-ils se débarrasser de leurs huiles usagées ?

Les particuliers peuvent s'en débarrasser dans les déchèteries et autres points d'apports volontaires. Ils doivent veiller au préalable à ne pas les mélanger à d'autres déchets liquides (solvants, huiles de friture, essence...).

La réglementation européenne

Les huiles usagées ont fait l'objet d'une **directive** spécifique du Conseil n° 75-439 du 16 juin 1975 modifiée à trois reprises en 1986, 1991 et 2000.

Cette directive étant la plus ancienne sur les déchets, de nombreuses dispositions qu'elle contient ont été depuis couvertes par d'autres textes législatifs. Ainsi, dans un objectif de simplification et de clarification du cadre législatif, la nouvelle directive cadre sur les déchets 2008/98/CE du 19 novembre 2008 a abrogé la directive du Conseil n° 75-439 du 16 juin 1975 concernant l'élimination des huiles usagées. Elle en reprend certaines dispositions.

Elle définit ainsi les huiles usagées comme étant toutes les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, qui sont devenues impropres à l'usage auquel elles étaient destinées, telles que les huiles de moteurs à combustion et des systèmes de transmission, les huiles lubrifiantes, les huiles pour turbines et celles pour systèmes hydrauliques.

Elle définit également la régénération des huiles usagées comme étant toute opération de recyclage permettant de produire des huiles de base par un raffinage d'huiles usagées, impliquant notamment l'extraction des contaminants, des produits d'oxydation et des additifs contenus dans ces huiles.

L'article 21 de la directive cadre sur les déchets concerne spécifiquement les huiles usagées. Il est précisé à cet article que les États membres prennent les mesures nécessaires pour assurer que :

- les huiles usagées soient collectées séparément, lorsque cela est techniquement faisable ;
- les huiles usagées soient traitées conformément aux articles 4 et 13⁽¹⁾ ;
- lorsque cela est techniquement faisable et économiquement viable, les huiles usagées dotées de caractéristiques différentes ne soient pas mélangées entre elles ni les huiles usagées avec d'autres déchets ou substances, si un tel mélange empêche leur traitement.

Le même article stipule qu'aux fins de la collecte séparée des huiles usagées et de leur traitement approprié, les États membres peuvent, conformément à leurs conditions nationales, appliquer des mesures supplémentaires telles que des exigences techniques, la responsabilité des producteurs, des instruments économiques ou des accords volontaires.

Enfin, l'article 21 précise que si, conformément au droit national, les huiles usagées sont soumises à des exigences en matière de régénération, les États membres peuvent prescrire que de telles huiles usagées sont régénérées si cela est techniquement faisable et, si les articles 11 et 12 du règlement CE n°1013/2006 s'appliquent, limiter les transferts frontaliers d'huiles usagées depuis leur territoire vers des installations d'incinération ou de co-incinération, afin de donner priorité à la régénération des huiles usagées.



(1) L'article 4 traite de la hiérarchie des déchets et définit l'ordre de priorité (par ordre décroissant) suivant pour la politique en matière de prévention et de gestion des déchets : prévention, préparation en vue du recyclage, autre valorisation - notamment valorisation énergétique - et élimination. Certains flux de déchets spécifiques peuvent s'écarter de la hiérarchie lorsque cela se justifie par une réflexion fondée sur l'approche de cycle de vie concernant les effets globaux de la production et de la gestion de ces déchets. L'article 13 demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour que la gestion des déchets se fasse sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement.



Organisation

LES ACTEURS ET LE MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE

Les collecteurs

La collecte des huiles usagées reposait fin 2011 sur un réseau de 54 entreprises agréées dont 48 en métropole exploitant un réseau de près de 100 dépôts de stockage d'huiles usagées répartis sur l'ensemble du territoire. Les collecteurs exercent leur activité dans un peu plus de sept départements en moyenne et chaque département bénéficie des services

de près de quatre collecteurs en moyenne, la fourchette allant d'une entreprise agréée jusqu'à six.

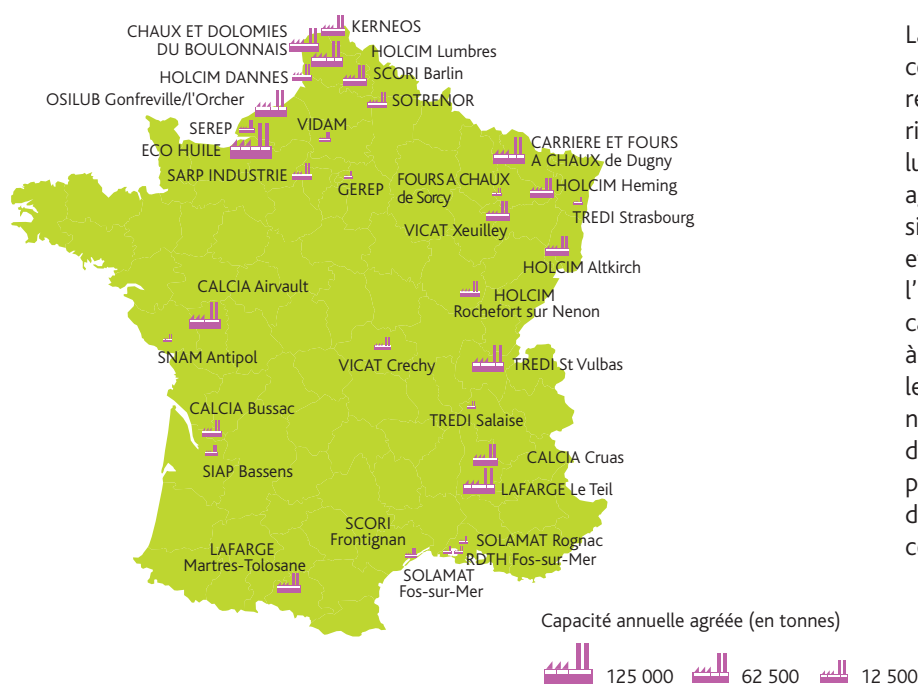
Dans les départements d'outre-mer, un collecteur est agréé en Martinique, en Guadeloupe, à la Réunion et à Mayotte. La Guyane bénéficie des services de deux collecteurs agréés.

Les exploitants d'installations de traitement

La valorisation des huiles usagées noires reposait en 2011 sur un réseau d'exploitants agréés d'installations de traitement en France métropolitaine totalisant une capacité annuelle totale agréée de 603 800 tonnes, largement supérieure au gisement métropolitain d'huiles usagées noires à traiter.

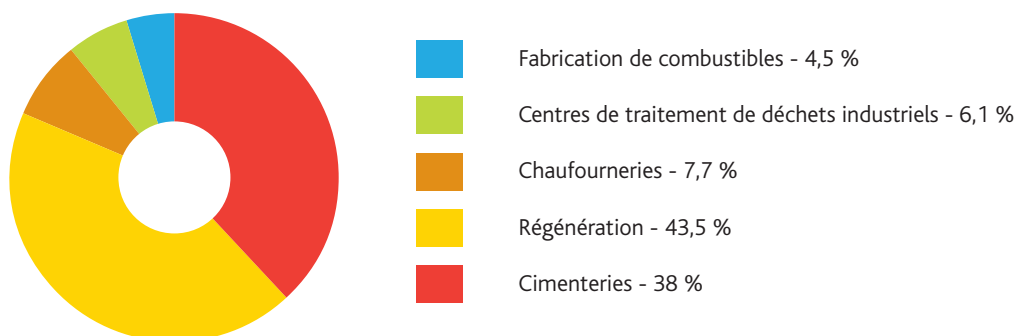
Nombre d'installations agréées pour le traitement des huiles usagées noires et capacités agréées

Filière de valorisation d'huiles usagées noires	Nombre d'unités			Capacités annuelles de traitement agréées (en tonnes)		
	Exploitées	Non exploitées	Total	Exploitées	Non exploitées	Total
Régénération	2		2	245 000		245 000
Cimenteries	15	4	19	214 000	47 000	261 000
Centres de traitement de déchets industriels	10		10	34 600		34 600
Chaufourneries	3		3	37 600		37 600
Fabrication de combustible	4		4	25 600		25 600
Total	34	4	38	556 800	47 000	603 800



La régénération des huiles usagées noires consiste en la fabrication d'huiles de base régénérées aptes à être utilisées pour la fabrication de lubrifiants par ajout d'additifs de lubrification. Deux installations sont désormais agréées en France : la société ECO HUILE située à Lillebonne en Seine-Maritime (76) et la société OSILUB située à Gonfreville-l'Orcher (76). Par ailleurs, le haut pouvoir calorifique des huiles usagées noires, estimé à environ 90 % de celui du fioul lourd, rend les huiles usagées très intéressantes pour de nombreuses installations consommatrices d'énergie telles que les cimenteries capables par ailleurs de valoriser ce déchet dangereux dans des conditions environnementales conformes à la réglementation.

Répartition des capacités agréées (exploitées) de traitement des huiles usagées noires



LE FINANCEMENT DE LA FILIÈRE

La gratuité du service de collecte pour le détenteur du déchet et un prix de vente des huiles usagées aux installations de traitement chroniquement inférieur au coût de la collecte ont nécessité depuis le début des années 80 jusqu'à fin 2010 un soutien économique à la filière assuré par l'ADEME. Ce soutien a été possible moyennant des ressources d'abord affectées (taxes parafiscales successives), puis prises plus récemment sur ses dotations budgétaires globales. Dans un souci d'optimisation de ses aides, l'ADEME a fait évoluer son dispositif d'aide en 2007 pour tenir compte de l'évolution du contexte, en particulier le passage à des capacités de traitement supérieures aux besoins permettant de laisser jouer au mieux la concurrence sur le marché d'achat des huiles usagées par les traiteurs.

Ce dispositif d'aide a permis d'aboutir plus d'un an avant son échéance à une situation d'équilibre économique de cette filière en métropole. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2011, l'ADEME ne verse plus d'indemnités aux ramasseurs métropolitains.

Dans les DOM-COM (départements d'outre-mer / collectivités d'outre-mer), la situation est différente. Les faibles tonnages en jeu dans les départements

d'outre-mer et les spécificités locales renchérissent le coût de la collecte et du stockage des huiles usagées tout en compliquant la négociation des prix de vente des huiles usagées. Ces huiles usagées étant traitées en grande partie en métropole, les ramasseurs locaux supportent par ailleurs des coûts élevés de transport maritime des huiles usagées. La filière huiles usagées dans les DOM-COM a donc été soutenue en 2011 et a mobilisé un budget de 2,9 millions d'euros. Suivant les départements et la présence ou non d'une installation de traitement local, le taux d'indemnisation a varié entre 110 et 1 100 euros par tonne.

Les huiles usagées claires ont depuis toujours une valeur résiduelle plus élevée qui permet de compenser le coût de leur collecte : il n'y a donc pas de soutien économique pour la collecte et le traitement des huiles usagées claires.

Enfin, compte tenu de la priorité à la régénération inscrite dans les textes européens et nationaux, un régime complémentaire de soutien spécifique à cette activité existe également. Les conditions économiques favorables font que ce dispositif n'a jamais été déclenché jusqu'à présent.

Zoom : huiles noires, huiles claires ?

Les huiles usagées noires comprennent les huiles usagées de moteurs et certaines huiles industrielles très dégradées du fait des contraintes thermiques supportées pendant leur utilisation.

Les huiles usagées claires comprennent surtout des huiles industrielles peu dégradées et qui peuvent faire l'objet d'un recyclage après un traitement simple.

Marché

Les flux de lubrifiants neufs générant des huiles usagées

Suivant les chiffres du Centre Professionnel des Lubrifiants (CPL) pour l'année 2011, la consommation totale de lubrifiants sur le marché intérieur français et pour l'avitaillement s'est portée à 638 712 tonnes, tonnage en hausse par rapport à 2010 (+ 1,8 %) après une année 2010 en très faible régression par rapport à 2009.

En excluant les lubrifiants ne générant pas d'huiles usagées (les huiles pour moteurs deux-temps, les graisses, les huiles de procédé, les vaselines et les huiles à usage perdu), ce sont 507 911 tonnes de lubrifiants générant des huiles usagées qui ont été mises sur le marché en 2011. Ce tonnage a augmenté de 0,6 % par rapport à 2010, ce qui représente une hausse de 3 145 tonnes du marché des lubrifiants générant des huiles usagées.

Le marché de la lubrification automobile est prédominant et représente un peu plus des deux tiers des ventes de lubrifiants générant des huiles usagées. La consommation globale de lubrifiants générant des huiles usagées par le secteur automobile a augmenté de 1,9 % entre 2010 et 2011 se portant à hauteur de 343 238 tonnes environ (+ 6 414 tonnes/ 2010), marché intérieur et avitaillements confondus.

Après des années de baisse quasi continue depuis 2000, le marché de la lubrification automobile s'était stabilisé en 2010. Il progresse légèrement en 2011, porté en particulier par la nette progression du marché des autres lubrifiants utilisés dans le domaine de l'automobile. Le marché des lubrifiants moteurs progresse de 1,3 % par rapport à 2010 surtout grâce à la hausse du marché des lubrifiants pour voitures de tourisme. Le marché des lubrifiants moteurs pour véhicules industriels et autres engins reste quasiment stable entre les deux années.

La consommation de lubrifiants générant des huiles usagées dans le secteur industriel a diminué de près de 2 % par rapport à 2010 après une forte hausse de 10 % notée en 2010 par rapport à l'année 2009, marché intérieur et avitaillements confondus. Cette évolution est inverse de celle de la production industrielle et manufacturière estimée à + 2,5 % entre 2010 et 2011. Les évolutions sont très variables pour les différentes catégories de lubrifiants industriels et peuvent refléter l'évolution d'un secteur industriel spécifique d'une année sur l'autre.

La production annuelle d'huiles usagées

Schématiquement, le tonnage d'huiles usagées se déduit des tonnages de lubrifiants neufs consommés par l'application de ratios d'émission. Ces ratios diffèrent surtout suivant le type de véhicule, d'engin ou des applications industrielles ; ils prennent en compte des phénomènes de pertes pendant l'utilisation des lubrifiants.

En 2011, le gisement des huiles usagées émises s'est établi à **315 696 tonnes**. Il est en augmentation par rapport à 2010 (+ 2,2 %).

Le gisement d'huiles usagées issues de l'automobile augmente de 1,5 %, soit + 3 489 tonnes, ce qui correspond au gisement annuel d'un département de moyenne démographie.

Cette hausse est essentiellement due à la progression du gisement d'huiles usagées moteurs pour voitures de tourisme (+ 2,2%), les tonnages d'huiles usagées moteurs des véhicules industriels demeurant quasiment stables entre les deux années. Le gisement d'huiles usagées issues des moteurs d'avions et des autres moteurs diminue sensiblement entre 2010 et 2011 (- 7,5 %).

L'application automobile représente, comme en 2010, de l'ordre de 73 % du gisement des huiles usagées en 2011, soit 229 114 tonnes.

Malgré la diminution du marché de la lubrification industrielle, la production d'huiles usagées d'origine industrielle est en hausse de 4 % en 2011 par rapport à 2010 (+ 3 323 tonnes), portée par la hausse du tonnage d'huiles usagées claires.

Synthèse des données - Production 2010 d'huiles usagées

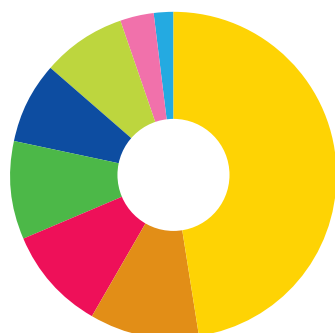
Consommation de lubrifiants neufs (en tonnes)			Gisement (production) d'huiles usagées (en tonnes)			
Total huiles (général des huiles usagées) 507 911	Huiles moteurs 287 840	Huiles moteurs voitures de tourisme 173 592	Huiles usagées moteurs voitures de tourisme 116 665	Huiles usagées moteurs 197 988	Total huiles usagées noires 239 941	Total huiles usagées 315 696
		Huiles moteurs Diesel utilitaires et multifonctionnelles 108 932	Huiles usagées moteurs Diesel utilitaires et multifonctionnelles 76 865			
		Huiles moteurs avions et autres moteurs 5 316	Huiles usagées moteurs avions et autres moteurs 4 458			
	Autres huiles automobiles (général des huiles usagées noires) 49 010	Transmissions automatiques 8 313 Engrenages auto 40 697	Huiles usagées transmissions automatiques 3 844 Huiles usagées engrenages auto 22 243	Autres huiles automobiles usagées noires 26 087		
	Huiles industrielles (général des huiles usagées) 164 673	Huiles industrielles générant des huiles usagées noires 19 645	Huiles industrielles usagées noires 15 866	Huiles usagées industrielles 86 582		
		Huiles industrielles générant des huiles usagées claires 145 028	Huiles industrielles usagées claires 70 716			
	Autres huiles automobiles (général des huiles usagées claires) 6 388	Amortisseurs 3 968 Liquides de freins 2 422	Huiles usagées amortisseurs 4 325 Liquides de freins usagés 804	Autres huiles automobiles usagées claires 5 039		

Les garages représentent la catégorie la plus importante de détenteurs d'huiles usagées avec un peu plus de 43 % du gisement d'huiles usagées noires et près de 48 % des huiles usagées moteurs. Les

industriels viennent en 2^{ème} position avec 16,1 % du gisement d'huiles usagées noires et 11 % du gisement d'huiles usagées moteurs. Viennent ensuite les catégories « agriculture » « TP, autres

services » et « transports » avec chacune de l'ordre de 10 % des gisements. Le secteur du « traitement de déchets » représente la part la plus faible mais cette dernière s'accroît lentement.

Répartition du gisement 2011 d'huiles usagées moteurs par catégorie de détenteurs



■ Entreprises de traitement de déchets - 1,8 %	■ Agriculture - 9,8 %
■ Administrations et collectivités - 3,4 %	■ Transports - 10,1 %
■ Déchèteries - 8,2 %	■ Industriels - 11 %
■ Travaux publics et autres services - 8,1 %	■ Garages - 47,5 %

Collecte

Après plusieurs années de baisses successives, la collecte des huiles usagées a progressé en 2011 pour les trois catégories d'huiles usagées, moteurs, industrielles noires et industrielles claires. La collecte des huiles usagées noires se porte ainsi à 215 345 tonnes contre 210 198 tonnes en 2010 (soit + 2,4 %). La collecte des huiles industrielles noires reste relativement stable alors que celle des huiles industrielles claires connaît une hausse très sensible. Le tonnage d'huiles usagées claires collectées dépasse ainsi pour la première fois le seuil de 2 000 tonnes.

L'évolution de la collecte des huiles usagées noires s'explique en partie par la progression de 1,1 % du gisement d'huiles usagées moteurs constatée entre les deux années. La collecte d'huiles usagées moteurs repasse au dessus du seuil des 200 000 tonnes.

Evolution de la collecte des huiles usagées en métropole (en tonnes)

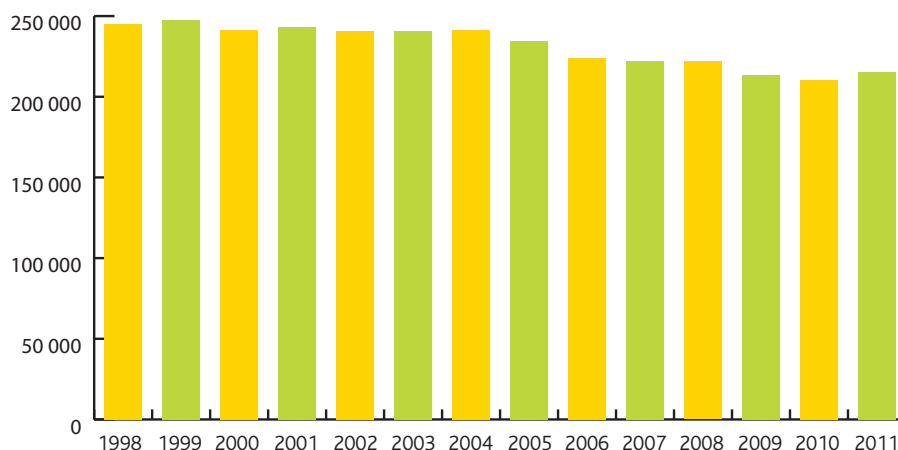
ANNÉE	Huiles moteurs usagées	Huiles industrielles noires usagées	Huiles industrielles claires usagées	TOTAL
1998	224 240	10 965	1 486	236 691
1999	223 996	15 689	1 247	240 932
2000	228 419	16 764	1 118	246 301
2001	235 582	12 096	969	248 647
2002	229 054	12 247	966	242 267
2003	231 674	11 381	886	243 941
2004	230 268	10 455	786	241 509
2005	230 265	10 536	476	241 277
2006	229 867	11 317	614	241 798
2007	223 753	10 694	398	234 845
2008	214 861	9 030	868	224 759
2009	214 864	7 553	994	223 411
2010	197 805	12 393	1 671	211 869
2011	202 752	12 593	2 318	217 663

Taux de collecte des huiles usagées moteurs

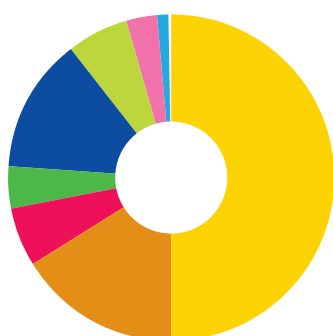
2002	79,4%	2006	86,7%	2010	95,0%
2003	84,6%	2007	87,5%	2011	96,8%
2004	86,0%	2008	94,6%		
2005	85,8%	2009	96,7%		

49,3 % de la collecte sont effectués auprès des professionnels de l'entretien et de la réparation automobile. La part de collecte chez ces professionnels a très légèrement diminué. Les évolutions sont également faibles chez les autres catégories de détenteurs, hormis le milieu agricole qui voit une assez nette augmentation de la collecte (+ 18 %).

Evolution de la collecte des huiles usagées noires en métropole (en tonnes)



Répartition de la collecte des huiles usagées noires par catégorie de détenteurs



Entreprises de traitement de déchets - 1,1 %	Agriculture - 4,2 %
Administrations et collectivités - 3 %	Transports - 5,7 %
Conteneurs publics - 6 %	Industriels - 15,8 %
Autres - 13,1 %	Garages - 49,3 %



Traitement

209 031 tonnes brutes d'huiles usagées ont été approvisionnées par les exploitants d'installations de traitement en 2011. Par rapport à 2010, le niveau global est en hausse, évolution qui suit logiquement celle de la collecte. Aux variations de stocks près, la différence de variation des quantités livrées par rapport à celle des quantités collectées s'explique en partie par le fait que les quantités collectées demeurent estimées alors que les quantités livrées aux éliminateurs font l'objet d'une pesée.

Les quantités d'huiles usagées régénérées en 2011 augmentent très sensiblement de + 20 % après une hausse de 10 % en 2010, alors qu'elles diminuent en valorisation énergétique de près de 12 %. Seule l'industrie de production de chaux a vu en 2011 ses approvisionnements progresser pour ce type de valorisation.

52 % des huiles usagées sont traitées par la régénération (30,5 % par la régénération française), le reste ayant fait l'objet d'une valorisation énergétique à hauteur de 48 % (46,1 % en France). Depuis plusieurs années, la part de la régénération progresse sensiblement, tirée notamment par le développement de l'export des huiles usagées vers d'autres installations de régénération européennes.

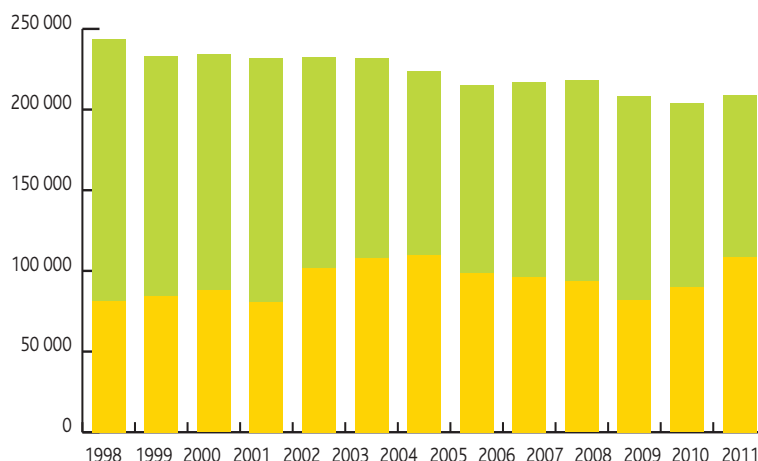
Comme en 2010, le fait marquant de l'année 2011 a été le fort développement de l'exportation des huiles usagées tant pour la régénération que pour la valorisation énergétique. 23,3 % des tonnages ont ainsi été traités en Belgique (fabrication de combustible), en Allemagne (régénération), en Espagne (régénération), en Italie (régénération) et en Pologne (incinération en centres collectifs de traitement de déchets dangereux) contre 11,4 % en 2010 et 5,3 % en 2009.

Par ailleurs, le prix d'achat moyen des huiles usagées par les installations de traitement aux collecteurs s'est situé à hauteur de 164,16 euros HT par tonne en 2011, une nouvelle fois en nette hausse d'environ + 40 % par rapport au prix de vente moyen en 2010.

Evolution de la collecte des huiles usagées noires en métropole (en tonnes)

	2010	2011	Évolution
Régénération (dont export)	90 227 (21 860)	108 682 (44 879)	+ 20,5 % (+ 105 %)
Valorisation énergétique (dont export)	113 847 (1 393)	100 349 (3 887)	- 11,9 % (+ 179 %)
Valorisation en cimenteries	62 074	54 448	- 9,1 %
Valorisation en usines de fabrication de chaux	22 468	24 233	+ 7,9 %
Valorisation en centres de traitement de déchets industriels (dont export)	19 197 (96)	12 010 (415)	- 37,4 % (+ 332 %)
Fabrication de combustibles (dont export)	10 108 (1 297)	9 657 (3 472)	- 4,5 % (+ 167 %)
Total (dont export)	204 074 (23 253)	209 031 (48 766)	+ 2,4 % (+ 109,7 %)

Evolution de la collecte des huiles usagées éliminées par mode de valorisation (en tonnes)



Recyclage d'huiles usagées claires

Pour l'année 2011, l'activité de recyclage des huiles usagées claires a été assurée par cinq sociétés : CHIMIREC, CILA, SEVIA, SHL, auxquelles il est possible d'ajouter RENAULT pour le traitement en interne des huiles usagées produites par certaines de ses usines.

Le bilan annuel 2011 d'huiles usagées claires traitées par les cinq recycleurs, soit 10 132 tonnes, présente une hausse sensible et confirme la hausse qui avait été notée en 2010 après deux années de baisse successive (8 228 tonnes en 2010, 7 045 tonnes en 2009).



Perspectives

2012, stabilité attendue des tonnages d'huiles usagées

Après deux années 2009 et 2010 marquées par la crise économique majeure et mondiale, l'année 2011 a vu une légère reprise du marché de la lubrification surtout pour les véhicules. L'évolution du marché de la lubrification en 2012 est difficile à projeter. Elle sera fonction de l'évolution de l'activité économique dans un contexte difficile.

Vers une inscription dans la durée de la haute valeur des huiles usagées et une complète autonomie financière de la collecte et du traitement des huiles usagées en métropole

L'année 2011 aura été la cinquième année d'application de l'actuel dispositif d'indemnisation des collecteurs agréés d'huiles usagées. Elle aura vu pour la première fois disparaître le besoin de soutien économique en métropole après de très longues années d'aide à la filière.

L'intérêt pour les huiles usagées devrait être encore renforcé en 2012 et l'autonomie financière de la filière métropolitaine de collecte et de traitement devrait s'inscrire dans la durée.

Définition d'un nouveau régime d'aide spécifique aux DOM-COM

Le dispositif de financement par l'ADEME de la filière huiles usagées et en particulier l'aide à la collecte des huiles usagées, a été autorisé par la Commission européenne jusqu'à fin 2012. 2011 a vu débiter les échanges entre pouvoirs publics, ADEME et professionnels sur l'évolution du dispositif d'aide au-delà de cette échéance et, compte tenu de l'évolution de l'économie de la filière, en les concentrant sur le financement de la filière dans les départements et collectivités d'outre-mer n'ayant pas adopté leur propre législation. Le financement de la filière huiles usagées devrait ainsi être étendu à la collectivité de Saint-Martin en 2012. Un nouveau régime d'aide limité aux DOM-COM devrait ainsi être mis en place pour une entrée en vigueur en novembre 2012.



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.



“

Pour plus d'information :

www.ademe.fr

Rubrique « Domaine d'intervention Déchets »

Téléchargez les données actualisées de la rubrique « à chaque déchet des solutions » :

- la fiche d'information « Huiles minérales et synthétiques usagées »
- la synthèse « Lubrifiants » actualisée chaque année
- le rapport annuel complet de l'Observatoire

Retrouvez l'actualité des filières :

“L'écho des filières”

Pour vous abonner gratuitement : echodesfilières@ademe.fr

Consultez les données de l'Observatoire :

<http://ghu.sinoe.org> - Rubrique Observatoire

Informez-vous sur l'Opération Vidange Propre (conseils de tri, supports d'information...):

www.ademe.fr/dechets rubrique À chaque déchet des solutions / Huiles minérales et synthétiques entières usagées

”

